

Licenciements des 22 grévistes de la Providence!



LES VERTS
Ecologie et Liberté

solidarités



Parti socialiste
neuchâtelois

Communiqué de presse

Pas de subsides pour un employeur voyou !

Le parti ouvrier et populaire, les Verts, Solidarités et le parti socialiste dénoncent avec la plus grande virulence les licenciements survenus à l'Hôpital de la Providence. Pour rappel, le droit de grève est un droit garanti par la Constitution fédérale et qui ne saurait être remis en cause. De plus, dans le cas présent, le caractère licite de la grève dans cet établissement n'a juridiquement jamais été remis en cause.

Le groupe GSMN a ouvertement reconnu vouloir procéder à des licenciements, tout en dénonçant en parallèle la convention collective de travail de la santé CCT 21. Tenant de la privatisation de la santé et d'une médecine à deux vitesses, le groupe hospitalier vaudois semble d'ailleurs faire faire le « sale boulot » à la Providence.

De plus, il n'est pas acceptable qu'un employeur bénéficiant de financements publics s'en prenne ainsi à ses collaborateurs et remette en cause les droits acquis. Avalisée par le Conseil d'Etat, la modification des règles du jeu en cours de partie est tout simplement intolérable, ce d'autant plus qu'elle péjore la partie la plus faible du contrat, à savoir les travailleurs et travailleuses de la santé.

Le parti ouvrier et populaire, les Verts, Solidarités et le parti socialiste exigent dès lors la réintégration de l'ensemble des employés licenciés, le maintien de tous les postes de travail et l'application de la CCT 21 à qui veut prétendre bénéficier de prestations hospitalières d'intérêts publics. Il en va de la nécessité de garantir des soins hospitaliers de qualité pour toutes et tous.

Si ces conditions ne sont pas remplies, tout devra être mis en œuvre pour que cessent ces agissements scandaleux en commençant par transférer les missions hospitalières d'intérêt public, de surcroît financièrement rentables, à HNe et ceci dans les plus brefs délais.

La Chaux-de-Fonds, le 4 février 2013